

BILAN DE COMPÉTENCES

OBJECTIFS DU BILAN

- Analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations
- Définir un projet professionnel et le cas échéant, un projet de formation
- Elaborer un plan d'action pour le réaliser
- Utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière
- Développer ses compétences à s'orienter et sa capacité à gérer les transitions professionnelles.

PROGRAMME DETAILLÉ ET DÉROULEMENT

Le bilan d'une durée maximale de **24 H** se répartit sur plusieurs semaines avec un accompagnement individualisé et des entretiens réguliers en face à face avec le formateur en présentiel ou en visio. Il nécessite également une part de travail personnel de réflexion et de recherche.

Il se décline en 3 phases :

Phase préliminaire :

Cette première phase vise à :

- **analyser** la demande et le besoin du bénéficiaire,
- **déterminer** le format le plus adapté à la situation et au besoin,
- **définir** conjointement les modalités de déroulement.

Phase d'investigation :

Une phase qui permet au bénéficiaire de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence ou bien d'élaborer une ou plusieurs alternatives en fonction de ses besoins. Elle lui permet notamment de :

- Evaluer son profil de personnalité et ses préférences comportementales
- Identifier et analyser ses intérêts professionnels et personnels
- Faire le bilan de ses compétences, de ses aptitudes
- Identifier ses compétences transférables et les potentialités d'évolution
- Identifier ses principales valeurs, de ses besoins fondamentaux et facteurs de motivation
- Identifier et prioriser des pistes métiers
- S'informer sur le marché du travail et les dispositifs de formation ou d'accès à l'emploi
- Confronter ses caractéristiques personnelles aux caractéristiques des métiers ciblés (*)
- Repérer les obstacles et freins éventuels
- Déterminer les compétences à acquérir ou à développer et identifier les modalités/ moyens à mettre en oeuvre (VAE, Formation, immersions professionnels etc.)
- Présenter son parcours, ses compétences et son projet de manière argumentée (*)
- Mettre en avant ses réalisations et acquis professionnels
- Définir et rédiger les différentes d'actions à réaliser en précisant pour chacune, les moyens et échéances

Phase de Conclusion

Une phase concrétisée par des entretiens personnalisés ou cours desquels le bénéficiaire :

- s'approprie les résultats détaillés du bilan,
- prévoit les principales modalités et étapes du projet dont la planification d'un entretien de suivi avec le prestataire 6 mois après la fin du bilan.

Cette phase se termine par la présentation au bénéficiaire d'un document de synthèse. Ce document et les résultats du bilan sont sa seule propriété. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

MÉTHODES MOBILISÉES

- Approche pédagogique personnalisée et centrée sur la personne
- Activités et exercices variés
- Questionnaires spécialisés : Vocation et AFC Holland, Aura Prismo (Disc), Hélio Prismo, 16 personnalités (Neris Type Explorer®), Transférence, PCM®.
- Apports de connaissances : théoriques, marché de l'emploi, métiers et formations, dispositifs de financement
- Travail personnel d'intersession
- Document de synthèse

MODALITES D'EVALUATION

- Auto-évaluation
- Questionnaire de satisfaction en fin de formation
- Bilan de la situation avec le bénéficiaire de l'action, 6 mois après la fin de la formation dans le cadre d'un entretien de suivi téléphonique ou physique
- Questionnaire de satisfaction à froid

VALIDATION DE LA FORMATION

- Certificat de réalisation
- Feuille d'émarginement

TARIF

- 1900 euros HT

MODALITÉS D'ACCÈS

La modalité d'accès diffère selon que le bilan de compétences a lieu à votre initiative ou à l'initiative de l'employeur dans le cadre du plan de développement des compétences ou d'un congé de reclassement.

- **A votre initiative** : le bilan de compétences est éligible au Compte Personnel de Formation et vous devez effectuer en ligne une demande d'inscription sur Mon Compte Formation. Lorsque vous mobilisez votre CPF pour un bilan réalisé hors temps de travail, votre employeur n'a pas à être informé. Lorsque vous mobilisez votre CPF pour un bilan en tout ou partie, pendant le temps de travail, vous devez demander l'accord préalable de votre employeur.
- **A l'initiative de l'employeur** : Le bilan ne peut être réalisé qu'avec votre consentement. Il fait l'objet d'une convention écrite entre l'employeur, vous et l'organisme prestataire du bilan de compétences. La convention rappelle aux signataires leurs principales obligations respectives et vous disposez d'un délai de 10 jours en la retournant signé à votre employeur. L'absence de réponse vaut refus au terme de ce délai.

DÉLAI D'ACCÈS

- **Si le bilan est mobilisé à votre initiative** et dans le cadre du CPF : l'organisme de formation doit respecter un délai obligatoire de 11 jours ouvrés entre la date d'envoi de sa proposition de commande et la date de début de la formation.
- **Si le bilan est mobilisé à l'initiative de l'employeur** : l'accès au bilan de compétences est soumis au délai de 10 jours dont dispose le salarié pour signifier son consentement en restituant la convention tripartite signée.

- Dans les 2 cas, L'accès à la formation est également soumis au temps additionnel de traitement de la demande par l'organisme prestataire de 5 à 10 jours ouvrés maximum

ACCESSIBILITÉ

- Le bilan de compétences est accessible aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous recommandons de nous contacter avant toute inscription afin que nous puissions garantir aux bénéficiaires les meilleures conditions d'accueil et d'accompagnement ou si besoin vous orienter vers les structures spécialisées.
- La formation peut être organisée dans une salle accessible aux personnes à mobilité réduite.

LES + DE LA FORMATION

- Des outils et grilles de lecture variées pour une meilleure connaissance de soi
- La réalisation et le débriefing de l'inventaire de personnalité PCM®
- Un accompagnement personnalisé et qui s'adapte aux besoins de la personne

INTERVENANTE

- Katrine RENAUD formatrice, consultante en évolution professionnelle
- Coach certifiée Grenoble Ecole de management. Certifiée en PCM
- Organisme référencé sous le numéro d'activité : 84 38 07 34 538

CONTACT :

Katrine RENAUD - Téléphone : 06.62.16.17.86 - Email : katrine@arkadeandco.fr - www.arkadeandco.fr